

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n°2023-29 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023.

Nombre de membres votants : 23

Pour : 23 Contre : 0

Abstention(s): 0

Fait à Paris, le 12 décembre 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

Annexe : procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023, version approuvée en séance.

Réunion du conseil d'administration

18 OCTOBRE 2023

Procès-verbal

Présidente du conseil d'administration: Anne BOUVEROT

Membres élus du conseil d'administration:

Collège 1 Professeurs des universités et personnels assimilés		Collège 2 Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	
Nom/Prénom	Présent/Absent/	Nom/Prénom	Présent/Absent/
	Procuration		Procuration
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
JL. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Procuration à JL. HALPÉRIN	F. FLECK	Présente

Collège 3 Normaliens élèves		Collège 4 Normaliens étudiants et étudiants mastériens	
Nom/Prénom	Présent/Absent/	Nom/Prénom	Présent/Absent/
	Procuration		Procuration
M. ABITBOL	Procuration à J. LEBRUN-THAURONT jusqu'à 10 heures 30	B. LASA ILUNDAIN	Présente
E. COLLARD	Présent		
M. ETEVE	Présent		

J. SOUAMI	Absent	

Collège 5 Doctorants		ingénieurs, admir	Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/	Nom/Prénom	Présent/Absent/	
	Procuration		Procuration	
J. LEBRUN THAURONT	Présente	S. MANET	Présente	
		S. PATIÈS-GORIZZA	Procuration à S. MANET	

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/	Nom/Prénom	Présent/Absent/
	Procuration		Procuration
B. CASSIN	Absente	JY. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Présente	L. ENGEL	Présente
J. KHALFA	Présent	M. PITTET	Procuration à C. FLORENTZ
M. LAIGNEAU	Présente puis procuration à C.FLORENTZ	X. LAZARUS	Procuration à JY. MÉRINDOL puis à A.BOUVEROT
JM. GUÉHENNO	Procuration à L. ENGEL	B. FAYE	Procuration à L. ENGEL
S. ISRAËL	Procuration à A. BOUVEROT		

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	Présent/Absent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Absent
D. TARAVELLA	Présent

Membres invités du conseil d'administration	Présent/Absent
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présente
R. CARUANA	Présent
L. BEAUCHET	Absent
G. JOLY-JAGOT	Présente

Assistaient également à la séance : Lorna KIERSZENBLAT

ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2023	5
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL	6
1. Présentation par le Directeur	6
2. Distinctions	9
III. Points financiers	9
1. Budget rectificatif 2023 n° 2 (vote)	9
IV. Point ressources humaines	
1. Régime obligatoire de prestation sociale complémentaire (vote)	14
2. Agrément au titre de l'engagement de service civique (vote)	
V. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique	
VI. Présentation de la bibliothèque Lettres et Sciences Humaines et Sociales	17
VII. Point scolarité et administration	
1. Rattachement de la bibliothèque des Sciences Expérimentales à la bibliothèque Lettres et	Sciences Humaines
et Sociales de l'ENS-PSL (vote)	20
3. Résultats des concours 2023	
2. Ajout d'une place au concours normalien étudiant Lettres 2023 (vote)	25
4. Attribution de logement pour nécessité de service (vote)	26
VIII. Question(s) diverse(s	
1. Préservation de la spécificité et de la qualité des majeures et mineures propres à l'ENS	26
2. Le logiciel financier SIFAC	

La séance est ouverte à 9 h 32.

Anne BOUVEROT souhaite la bienvenue à ce conseil et indique que le quorum de 13 membres présents ou représentés sur 25 en exercice est atteint, avec 15 votants en présentiel, 3 à distance et 6 représentés, soit 24 au total. Elle donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Barthélémy FAYE à Laurence ENGEL ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Laurence ENGEL ;
- Stéphane ISRAËL à Anne BOUVEROT ;
- Xavier LAZARUS à Jean-Yves MÉRINDOL, puis à Anne BOUVEROT à partir de 11 heures 45 :
- Marc CRÉPON à Jean-Louis HALPÉRIN ;
- Marie PITTET à Catherine FLORENTZ ;
- Stéphane PATIÈS-GORIZZA à Stella MANET ;
- Mathias ABITBOL à Johanne LEBRUN THAURONT

Marianne LAIGNEAU souhaite donner son pouvoir à Frédéric WORMS à son départ de la réunion.

Frédéric WORMS précise qu'il n'a pas le droit de vote.

Marianne LAIGNEAU enverra un email pour préciser à qui elle donnera procuration.

Anne BOUVEROT explique que pour faciliter le décompte des votes, il sera considéré que des membres ayant procuration votent pour eux-mêmes et pour leur procuration de la même manière, sauf s'ils signalent un autre vote. En ce qui concerne l'ordre du jour, elle indique qu'Edwin COLLARD a demandé l'adjonction d'un point sur la préservation de la spécificité et de la qualité des majeures et mineures propres à l'ENS, notamment l'ancienne mineure Politiques publiques du DENS. Il sera donc inclus dans les questions diverses.

Frédéric WORMS précise que Marianne LAIGNEAU souhaiterait prendre la parole pour cinq minutes.

Anne BOUVEROT propose de lui donner la parole après le point sur les actualités.

Marianne LAIGNEAU précise qu'elle sera obligée de quitter la séance à 9 heures 55.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2023

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de modification.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023.

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

1. Présentation par le Directeur

En l'absence d'Alain FUCHS, **Frédéric WORMS** se chargera de donner quelques nouvelles de l'université PSL. Par ailleurs, Marianne LAIGNEAU étant obligée de quitter la séance dans 10 minutes, mais aussi le conseil d'administration au terme de son mandat, il tiendra son exposé dans ce délai, pour qu'elle puisse intervenir.

Frédéric WORMS rappellera en premier lieu quelques événements passés et indiquera quelques événements futurs, en passant par des aspects plus structurels de l'École et de PSL. Il voudrait tout d'abord exprimer l'émotion de l'ENS et son engagement dans les événements qui l'entourent aujourd'hui, à travers sa réaction et sa solidarité après l'assassinat du collègue à Arras. Elle a respecté une minute de silence sur ses différents campus lundi. Dans le message envoyé à ce propos, il indiquait un cadre commun pour aborder les autres événements tragiques du moment, dont le cycle est loin d'être terminé et pour lequel l'École aura à garder un suspens devant certains moments et ensuite, un temps de parole, de réflexion et de discussion, qui reviendra.

Le directoire de PSL, réuni la veille, a également évoqué ces événements. Les établissements de l'université partagent un cadre commun dans leurs missions d'enseignement et de recherche, dans la République et dans la société.

Frédéric WORMS mentionne également d'autres événements ayant affecté l'École elle-même, en tant que personne, et à travers des personnes, au cours de l'été. Elle a rendu des hommages après la disparition d'Étienne GUYON, son directeur pendant 10 ans, de 1990 à 2000, et de Daniel COHEN. Il n'est pas besoin de rappeler l'importance de ce dernier pour l'École normale. Une journée d'hommage particulièrement émouvante a été partagée avec l'École d'économie de Paris, avec la dédicace de l'amphithéâtre Jourdan, commun aux deux établissements, qui s'appelle désormais l'amphithéâtre Daniel COHEN. Les autres disparitions sont en elles-mêmes majeures, et ont marqué l'École. Elle a témoigné de ses amitiés aux proches. Frédéric WORMS souhaitait souligner ces deux disparitions parce que des hommages ont été rendus, ayant impliqué toute l'ENS de manière très particulière et qui devront se poursuivre. Chaque disparition présente aussi une occasion de revenir sur les actions des personnes décédées, en l'occurrence au laboratoire de physique.

Revenant sur le mois de septembre, Frédéric WORMS souligne qu'il a été marqué par une activité événementielle très intense, liée à des projets forts, notamment la biennale du vivant, qui a réuni l'ENS avec le Muséum d'histoire naturelle et l'ENSAD. Elle a permis aussi l'inauguration de la piétonnisation de la rue Erasme, qui devient, de ce fait, un élément du campus de l'École normale et de PSL, et qui relie les parties de l'École, notamment le Lhomond et l'ENSAD, l'ESPCI et PSL, de même que l'institut Curie. Cet événement a été un moment très important pour tous.

Frédéric WORMS met également en avant un débat important sur la carrière des femmes scientifiques, tenu à l'occasion de la diffusion du film *Le Théorème de Marguerite*, tourné en partie à l'École normale. Il a été marqué par la visite de la ministre Sylvie RETAILLEAU. Elle était d'ailleurs présente également, avec Bruno LE MAIRE, à l'hommage rendu à Daniel COHEN, et a annoncé à cette occasion une pérennisation de la subvention de l'École d'économie de Paris.

Frédéric WORMS note que d'autres événements devraient être mentionnés, et remercie particulièrement la bibliothèque de l'École, qui a été le cadre de plusieurs d'entre eux. Il aborde ensuite quelques étapes plus structurelles. Elles ne sont pas étanches par rapport aux événements, puisque ces derniers renvoient à des projets de fond, et les structures qu'il évoquera sont marquées par des événements et quelques éléments, dont le conseil d'administration aura l'occasion de discuter à cette séance, telles que les contraintes budgétaires. Un point sera également fait sur une étape importante concernant les projets immobiliers et informatiques.

En outre, Frédéric WORMS évoque deux autres sujets de fond en cours. L'École mène actuellement une réflexion de fond sur sa communication, à la suite du départ de la directrice du pôle communication O'len GAULTIER. Marie-Christine SIMON, qui a acquis une grande expérience de la communication scientifique, et qui l'a dirigée à l'INSERM et à l'Agence de recherche sur le sida, puis au Comité d'éthique et au conseil scientifique Covid-19, a accepté une mission auprès de tous les départements pour comprendre comment l'École doit être au cœur de sa communication, avec sa recherche et ses formations.

L'École conduit également une réflexion de fond sur un projet qui sera proposé au conseil d'administration, et portant sur les règlements concernant la scolarité, le diplôme et la vie étudiante, s'agissant notamment des associations. Il était prévu dans les instances, notamment la commission des études et de la vie étudiante, de le soumettre au conseil d'administration ce jour. Cependant, ces textes devaient d'abord être soumis au conseil scientifique. Ils le seront donc à celui-ci en novembre et au conseil d'administration de décembre. À cet égard, Frédéric WORMS remercie les directions des études et de la vie étudiante, de même que les étudiantes et les étudiants, leurs délégués et représentants, de même que les enseignantes et les enseignants qui ont participé à cette réflexion.

Au titre de PSL, Frédéric WORMS fait part de quelques nouvelles importantes, dont le séminaire des chefs d'établissement. Quelques sujets très importants ont également été actés, dont l'arrivée prochaine en tant qu'établissement composante, de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) grande école de recherche en design, et de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais. Ce changement, sera validé par le vote d'un changement des statuts, le seul qui sera soumis aux instances d'ici les prochaines années, en tout cas selon le vœu du directoire.

Des grands chantiers sont également ouverts sur l'immobilier, l'intelligence artificielle, à travers un cluster IA, déposé par PSL le 28 septembre, et auquel participent les grandes structures de l'École. À cet égard, la présidente du conseil d'administration, qui préside une fondation Intelligence artificielle et Justice sociale, a soutenu très fortement l'Institut IA et société.

Un autre point majeur est le départ annoncé la veille en directoire de la remarquable vice-présidente formation de PSL, Coralie CHEVALLIER. Un hommage très important a été rendu à son travail et une feuille de route pour la suite a été indiquée. Aussi, Frédéric WORMS la remercie infiniment pour son travail majeur. Coralie CHEVALLIER a souligné très clairement qu'elle ne quittait pas PSL, car revenant à son laboratoire en sciences cognitives à l'ENS.

Frédéric WORMS évoque également quelques événements à venir. L'ENS lancera, le soir même en collaboration avec la fondation de l'ENS et l'A-Ulm, un programme d'événements de l'année 2024 liés aux sports. Le gymnase de l'École sera dédié à l'un de ses anciens élèves, Jean PRÉVOST, philosophe et écrivain, qui a écrit sur le sport dès 1924, et a été un héros de la Résistance. Par ailleurs, une cérémonie toute particulière du 11 novembre sera organisée avec l'A-Ulm, avec une conférence concernant la guerre et la paix en Europe par le philosophe ukrainien Constantin SIGOV, dont l'ENS a soutenu le séjour à Paris.

Le conseil d'administration aura peut-être l'occasion d'aborder deux autres projets. L'ENS lancera un programme d'études démocratiques par un grand colloque le 3 décembre prochain. Enfin, le 18 janvier 2024 se tiendra la journée de l'école inclusive, sur le modèle de l'école durable, et qui sera un fil rouge pour toute l'année et pour toute l'École sur différents sujets. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Dorothée BUTIGIEG et Tiphaine DE GÉSINCOURT, qui ont accepté de la porter et de l'organiser. Dans ce cadre, l'École lancera un appel à projets.

Frédéric WORMS remercie également l'A-Ulm et sa présidente, de tout leur soutien. Outre les deux événements mentionnés à l'instant, l'École partage aussi avec elle le souci des carrières. À cet égard, il espère annoncer prochainement le recrutement du directeur des carrières, qui se finalise en ce moment.

Enfin, Frédéric WORMS propose de répondre aux éventuelles questions des membres du conseil d'administration après l'intervention de Marianne LAIGNEAU, qui doit incessamment quitter la séance.

Marianne LAIGNEAU s'excuse de ne pouvoir être présente sur place ce matin, en raison d'obligations professionnelles. Elle a écrit à la présidente du conseil d'administration pour lui indiquer sa démission de son mandat, à compter de la fin de cette séance, celui de présidente du conseil d'administration de l'A-Ulm arrivant également à échéance. Elle a assuré trois mandats à ce poste, depuis qu'elle a succédé à Jean-Claude LEHMANN. Les élections prévues lors de l'assemblée générale, le 8 novembre prochain, donneront lieu à l'arrivée de nouveaux administrateurs et à l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau président tout début décembre.

Marianne LAIGNEAU remercie l'ensemble de ses collègues administrateurs pour les relations qu'ils ont su créer entre eux, et le travail de fond qu'accomplit ce conseil d'administration. En être membre a été pour elle une grande fierté et un grand honneur, mais aussi un grand plaisir. Frédéric WORMS a retracé quelques événements récents, mais avec plusieurs années de présence au conseil d'administration, Marianne LAIGNEAU a pu mesurer les profondes évolutions de l'École, que ce soit la construction de PSL, où l'ENS a toute sa place, l'approfondissement des questions de diversité, l'évolution des concours, avec un accent sur une plus forte structuration des concours étudiants, l'essor de la fondation, qui s'est remarquablement développée, la structuration plus forte de l'accompagnement des carrières des anciens élèves, etc. L'A-Ulm a participé à tout cela, et a soutenu les efforts de l'École, car ce sont des thèmes qui l'animent.

Marianne LAIGNEAU rappelle également que l'A-Ulm représente 2 000 adhérents, ce nombre se stabilisant aujourd'hui. Il est égal à celui des alumni de Dauphine, alors qu'il n'y a aucune comparaison entre le nombre d'entrants et sortants de cette dernière et de l'ENS.

Marianne LAIGNEAU souligne par ailleurs que l'École normale et ses alumni travaillent de plus en plus avec d'autres écoles normales supérieures, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ou 15 ans. Des relations très étroites sont nouées avec Lyon et Saclay. L'A-Ulm est aussi très fière de soutenir les élèves et les anciens élèves dans leurs projets. Ce n'est pas nécessairement très visible, car elle n'en fait pas la publicité. L'association est le plus grand financeur du théâtre de l'École, mais aide également les anciens dans les moments difficiles de leur carrière ou de leur vie personnelle, ce qui est plus fréquent que l'on ne croit. Ainsi l'an dernier, elle a accordé 60 000 € de dons et de prêts à des camarades dans des situations compliquées.

Marianne LAIGNEAU quitte ce conseil à regret, mais elle est convaincue que le successeur que le conseil d'administration de l'A-Ulm choisira saura dignement continuer dans cette association très étroite, pour laquelle elle remercie Marc MÉZARD. Ils ont très bien travaillé ensemble, mais toujours avec beaucoup de dialogue, même s'ils n'étaient pas toujours d'accord sur tout. Elle remercie également Frédéric WORMS pour son esprit d'ouverture et l'attention qu'il porte aux positions des alumni, qui ne sont pas que conservatrices, car comme l'École, ils essaient d'aller vers l'avenir.

Anne BOUVEROT est présente au conseil d'administration depuis seulement un peu plus d'un an, mais indépendamment de l'instance, elle voit bien l'importance du travail de l'A-Ulm et son évolution ces dernières années. C'est très précieux de l'avoir et d'avoir les bonnes personnes à sa tête pour faire évoluer et avancer, pour qu'elle puisse se consacrer aux actions utiles, dont Marianne LAIGNEAU a rappelé un certain nombre. Celle-ci manquera au conseil d'administration, mais il trouvera nombre de moyens de garder le lien. Il attend la nomination du nouveau bureau et du nouveau président ou de la nouvelle présidente de l'A-Ulm.

Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, Anne BOUVEROT remercie chaleureusement Marianne LAIGNEAU.

Applaudissements

Frédéric WORMS se joint à ces remerciements. Par ailleurs, son exposé ayant été synthétique, il s'enquiert d'éventuelles questions. Il ne pense pas avoir oublié des points essentiels, mais peut éventuellement développer les sujets abordés dans sa présentation des actualités.

Catherine FLORENTZ souhaite avoir des compléments d'information sur les CPJ.

Frédéric WORMS explique que la remontée au ministère de demandes de postes de chaires de professeur junior (CPJ) de l'ENS passe par PSL. Le nombre de chaires de ce genre, prévu par la LPR, qui sont des dispositifs complémentaires aux postes statutaires et moyens structurels, est déterminé par le quota de professeurs dans les établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, dont notamment l'École normale. Ce sujet fait partie, comme les contrats d'objectifs, de moyens et de performance, de ceux mutualisés au sein de PSL. L'université a l'espoir et la volonté d'obtenir au moins quatre CPJ par an. Elle en avait obtenu trois sur quatre l'année dernière, dont deux pour l'École normale. Cinq chaires, dont deux pour l'ENS, ont été totalement arbitrées hier dans le directoire de PSL, qui transmettra les demandes au ministère, et espère obtenir les cinq. Cependant, ce n'est nullement garanti, le ministère ne finançant ces postes qu'en partie. Des discussions intéressantes se sont tenues à ce sujet au sein de PSL, ces postes étant souvent inter-établissements. L'ENS participe ainsi, à travers son département de physique, à une chaire sur l'espace avec l'Observatoire de Paris. Le titulaire travaillera à la charnière des deux établissements.

Nicolas CHÉRON demande des précisions sur les deux chaires pour l'ENS.

Frédéric WORMS précise que les fiches de poste sont travaillées par les départements, qui formulent ces demandes de chaire. Cette année, l'ENS présente une chaire en économie de l'environnement, qui renforcera le département d'économie. Cela présente l'occasion de souligner que parmi les projets annoncés à la suite de la disparition de Daniel COHEN, l'École normale soutiendra, avec la fondation, la création d'une chaire Daniel COHEN d'économie et de politique publique, qui sera localisée à l'ENS, le cas échéant. La deuxième chaire sera consacrée aux nanofluides pour le laboratoire de Lydéric BOCQUET, qui travaille sur ces derniers et sur leur capacité à renouveler les ressources énergétiques. Le vivier possible pour ce poste est de niveau mondial, et répond pleinement au projet même des professeurs juniors, qui est d'attirer des personnes assez jeunes, pour qu'elles puissent devenir ensuite professeurs de temps plein. Actuellement, le porteur du projet de chaire a déjà repéré trois ou quatre personnes dont il pense qu'il serait intéressant de les avoir à l'École.

2. Distinctions

Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse sur les distinctions.

Myriam FADEL précise que des élus ont demandé, lors de la réunion préparatoire, une présentation des chiffres concernant les ANR à l'École, et qui seront communiqués aux membres du conseil d'administration.

Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse sur les ANR à l'ENS.

III. Points financiers

1. Budget rectificatif 2023 n°2 (vote)

Frédéric WORMS remercie Myriam FADEL et Rénald CARUANA pour tout le travail réalisé. Ils présenteront quelques éléments de contrainte et de perspectives.

Myriam FADEL signale qu'un document modifié concernant le budget rectificatif 2023 n°2 a été adressé aux membres du conseil d'administration. Les modifications ont été apportées à l'issue de la réunion avec le contrôleur budgétaire, fonction assurée par le rectorat. Il a demandé un ajustement du budget rectificatif, au motif que l'ENS avait, peut-être trop naïvement, considéré qu'elle n'élaborait pas de document budgétaire sur la base de dépêches AEF ou de conférences et colloques, et qu'il était tout de même intéressant d'avoir des écrits sur des sujets aussi importants que le budget. Le contrôleur budgétaire avait alors relevé une recette de 1,4 M€ concernant les mesures dites Guerini. Tous et toutes se félicitent de ces dernières, qui introduisent une augmentation du point d'indice de 1,5 point depuis le 1er juillet dernier. Par ailleurs, elles prévoient un train de dispositions pour rehausser le pouvoir d'achat, ainsi que la mobilité des fonctionnaires et le remboursement des coûts de tickets.

Annoncées en fin de printemps dernier, ces mesures représentent 1,4 M€ sur le budget de l'École. Celui-ci fait normalement l'objet d'une notification en décembre, d'une notification intermédiaire en juillet, et d'une notification finale en fin d'année. L'ENS avait pensé recevoir le montant pertinent en juillet, mais elle n'a absolument pas été compensée. M. GUERINI lui-même, lors de sa conférence aux côtés de la ministre Sylvie RETAILLEAU, a mentionné, à l'oral, que l'État ne compenserait pas ces mesures sur l'année 2023. Toutefois, lorsqu'il s'est agi d'élaborer un budget rectificatif à présenter aux instances et au conseil d'administration, la direction a mentionné cette recette, et il lui est à présent demandé de la retirer. Aussi, elle se félicite de disposer enfin d'un écrit, d'un mail explicite par lequel le contrôleur budgétaire indique que la recette mentionnée doit être retirée, car non compensée. L'École a appris par ailleurs que ces mesures ne seraient compensées qu'à 50 % dans le budget 2024.

Toutes ces dispositions ont une incidence certaine sur l'atterrissage du budget 2023 et la construction du budget 2024.

Jean-Yves MÉRINDOL, qui a dirigé plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dans un contexte légal qui n'a pas radicalement changé, affirme qu'il n'a jamais eu de contrôle budgétaire. Celui-ci existe dans l'État, mais pour les établissements soumis à un contrôle a priori. Depuis 1968, les établissements d'enseignement supérieur, universités et grandes écoles, n'y sont pas soumis, mais le sont à un dispositif de contrôle a posteriori. Il soulève ce point de méthode, car comprenant très bien la nécessité de tenir des échanges avec l'État, de même que la décision de l'École de retirer la recette en question. Cependant, il juge la méthode un peu cavalière, et qu'en l'occurrence, le terme de contrôleur est mal choisi par le rectorat, qui aurait dû trouver une notion reflétant mieux la véritable situation juridique des établissements d'enseignement supérieur.

Jean-Yves MÉRINDOL signale également, pour l'avenir, que rien n'oblige l'établissement à suivre les demandes du contrôleur. Bien entendu, en ne le faisant pas, il peut ouvrir un conflit, ce qu'il est inutile de faire à mauvais escient. Mais ce qu'indique le contrôleur lui semble relever de la plus élémentaire réalité politique. Cependant, il convient de garder cet élément à l'esprit pour des moments qui peuvent être plus difficiles.

S'agissant de l'impact des mesures mentionnées, Jean-Yves MÉRINDOL y reviendra au cours des débats.

Myriam FADEL partage pleinement les propos de Jean-Yves MÉRINDOL sur la notion de contrôle, s'agissant d'un établissement autonome. Elle rappelle que les éléments exposés à l'instant expliquent la transmission d'un document modifié vendredi.

Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.

Frédéric WORMS remercie Rénald CARUANA pour son travail de suivi extrêmement précis. Par ailleurs, il complète les propos de Myriam FADEL, en soulignant qu'il était très important d'avoir cette discussion claire et nette avec le rectorat, qu'il y ait contrôle ou pas. Il met également l'accent

sur les mesures bas salaires, particulières pour l'École normale, qui a des élèves fonctionnaires stagiaires. Elle a écrit conjointement avec les autres ENS un courrier au ministère pour lui rappeler cette situation très spécifique, s'agissant notamment de leur masse salariale. Elles ont également fortement porté ensemble le sujet des contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN). Frédéric WORMS n'affirme pas qu'elles aient obtenu une réponse. De fait, l'angle mort du vivier de fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur doit être rappelé chaque fois.

Laurence ENGEL remarque que cette situation n'est pas propre à l'ENS, ni au champ de l'enseignement supérieur. À cet égard, elle voudrait témoigner de ce qui se passe dans le champ de la culture, où la situation est similaire, voire pire. Même si celui-ci n'est pas complètement armé non plus pour changer le cours des choses, elle voudrait partager son expérience, notamment sur la manière de s'adresser aux tutelles. La non-compensation qui vaut pour l'ensemble des établissements publics est interministérielle, donc générale, la décision étant de ne pas compenser pour les opérateurs, précisément en cas d'autonomie de gestion.

Au-delà du principe même, il s'agit ici d'une forme d'incohérence dans la manière de prendre des décisions. Celle en question est totalement uniforme, ne tenant pas compte de la spécificité de certains établissements. Laurence ENGEL s'efforce de porter cette parole, car au sein du ministère de la Culture, tous les établissements ne sont pas exactement dans la même situation. C'est regrettable, et l'on peut concevoir que ceux disposant de recettes propres importantes puissent jouer sur ces dernières, ce qui motive d'ailleurs la décision générale de distinguer ce qui se passe dans les administrations et chez les opérateurs. Cependant, lorsque ces derniers n'en disposent pas, il faut se demander ce qu'il faut comprendre de cette décision.

Comme Laurence ENGEL a souligné de manière un peu carrée dans son propre conseil d'administration, en ce qui concerne 2023, cela revient à considérer que des fonctionnaires ont des droits, et d'autres un peu moins, ou en tout cas, un impact est subi par les autres actions de l'institution concernée. En ce qui concerne la sienne, Laurence ENGEL indique que la compensation n'est pas de 50 % mais de 0 %, et le montant nécessaire est de 4,5 M€. Chacun peut donc imaginer la situation de l'établissement, qui a tenu le même débat, avec le contrôleur financier, qui l'ennuie déjà considérablement sur les règles de recrutement, et outrepasse un peu son rôle, certes sur ordre de Bercy. Mais le contrôleur au sein du rectorat a peut-être un autre rôle. En tout cas, dans les relations avec la tutelle, son établissement est, dans le meilleur des cas, autorisé à inscrire la dépense. Il ne peut le faire pour la recette, tant qu'il n'a pas été décidé qu'il sera compensé partiellement ou non.

Laurence ENGEL reconnaît que cette situation n'est pas rassurante, mais le conseil d'administration pourrait éventuellement appeler à un peu plus de nuance dans les décisions, ou au moins dans l'application des décisions, prises pour des raisons que d'autres que les administrateurs auront à commenter. Si l'établissement ne peut ajuster les budgets de cette manière, elle ne voit pas comment il peut procéder autrement que par compensation. Son établissement n'a pas été compensé pour 2023, et reste dans l'attente, avec en outre l'annonce de non-compensation intégrale pour 2024. Ayant bien conscience de ces situations, chaque ministère doit essayer de bricoler des solutions, et de ne pas s'arrêter à ces annonces, car les établissements ne peuvent durablement procéder ainsi.

Jean-Yves MÉRINDOL a du mal à comprendre un point, non à cause de la présentation budgétaire à l'instant, mais à cause des déclarations des pouvoirs publics. La mesure de non-compensation de l'augmentation des salaires n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été prise l'an dernier, avec l'annonce d'une compensation avec six mois de retard. Elle pesait ainsi sur le budget de l'année, mais plus sur la suivante, puisque le socle remontait. Il demande donc confirmation du fait qu'il s'agit plutôt d'une compensation partielle, la mesure pesant ainsi non seulement sur le budget de l'année concernée, mais aussi, inévitablement et indéfiniment sur les suivants. La mesure annoncée, qui devra être votée dans la loi de finances 2024 est donc beaucoup plus sévère que les années

précédentes. Cela la rend d'ailleurs incohérente avec le discours tenu, selon lequel les établissements doivent prendre sur leur fonds de roulement, qui est trop important. Or, un tel prélèvement a un sens pendant un an ou deux, mais pas indéfiniment. Cet argument tombe nécessairement un jour, même pour ceux disposant d'un fonds de roulement conséquent, puisqu'il s'agit de mesures de nature différentes.

S'agissant des mesures bas salaire et contrats doctoraux spécifiques normaliens, Jean-Yves MÉRINDOL comprend que le contrôleur, qui n'est pas un contrôleur financier, n'a pas soulevé d'objection. Cependant, il voudrait savoir où en est la situation, s'agissant de la garantie de financement, et si une réponse a été donnée au courrier des guatre ENS.

Par ailleurs, Jean-Yves MÉRINDOL revient sur son expérience, et signale que les établissements d'enseignement supérieur n'étaient pas considérés au début comme des opérateurs de l'État, notion qui n'existait même pas. Elle n'a pas de consistance juridique forte et est celle de Bercy. Cette conception permet de définir les rapports entre l'État et les établissements. Pour sa part, Jean-Yves MÉRINDOL la juge dangereuse, car elle évoque une petite musique, au-delà des pouvoirs publics, Un parti d'opposition, en l'occurrence LR, vient de rendre public un contre-budget, en affirmant que des économies considérables peuvent être faites, dont une grande partie tombe sur les opérateurs, en faisant valoir que l'État contrôlant mal ses opérateurs, la rigueur exige maintenant qu'il le fasse. Que l'État contrôle un opérateur national comme le CNRS, cela fait partie de la tradition. D'ailleurs, ce dernier a un contrôleur financier, ce qui paraît logique, vu son importance dans le budget national. Mais que les mêmes critères soient appliqués aux autres établissements suscite une inquiétude de fond chez Jean-Yves MÉRINDOL. Aussi, il estime que les établissements concernés doivent trouver un moyen collectif de l'exprimer.

Frédéric WORMS remercie les deux intervenants de cette réflexion générale. L'École n'a pas abordé, dans les termes qu'ils viennent de souligner, le fait qu'elle était particulièrement visée en tant qu'opérateur de l'État, car précisément, elle est satisfaite de jouir d'une autonomie. Néanmoins, cela ne lui donne rien budgétairement, en termes de recettes. Il pense que les établissements au sein de PSL reviendront également sur ces points.

Pour ce qui concerne le courrier des quatre ENS, elles n'ont pas reçu d'autre réponse sur les bas salaires des fonctionnaires stagiaires que celle évoquée par Myriam FADEL, à savoir qu'il n'est pas prévu de compensation particulière, ce qui est un véritable problème dans le problème. S'agissant des CDSN, l'École ne dispose que d'une faible marge de financement entre le montant total du contrat doctoral et ce qui est versé par le ministère et répercuté aux établissements. Elle fait l'objet de discussions byzantines historiques, voire très surréalistes, pour savoir pourquoi elle existe, pourquoi l'École ne reçoit pas 100 % du financement, etc. L'ENS a au moins obtenu de pouvoir faire assumer cet élément par le ministère et d'indiquer aux établissements avec lesquels elle travaille qu'elle ne prélève pas un pourcentage sur les CDSN, mais leur retransmet 100 % du montant qu'elle reçoit. Le point commun entre les deux démarches est qu'elle obtient un discours, certes non satisfaisant, mais au moins explicite et officiel sur ce qui passerait sinon dans des zones un peu drises.

Jean-Louis HALPÉRIN remercie Rénald CARUANA pour ses explications toujours très claires sur cette modification budgétaire. Par ailleurs, il s'associe à l'indignation face à la politique de l'État. Le conseil d'administration avait déjà adopté une motion à cet égard à sa précédente séance, et il propose d'en élaborer une nouvelle, même si les effets en sont limités. Quelques-uns avaient eu la clairvoyance, lors du vote de la loi de 2007 sur l'autonomie des universités, de prévenir des effets pervers de la prétendue autonomie des établissements publics.

Enfin, Jean-Louis HALPÉRIN s'enquiert de l'impact en matière de chauffage, alors que les températures commencent à baisser. Tous se réjouissent de la diminution relative du prix des fluides, donc des montants correspondants inscrits dans le budget. À ce sujet, Jean-Louis

HALPÉRIN souhaite avoir l'assurance que la température dans les locaux ne baissera pas au-delà d'un seuil tolérable, comme cela s'est quelquefois produit l'an dernier, et que le report du raccordement au chauffage urbain n'entraîne pas des conséquences potentielles sur le campus Jourdan.

Myriam FADEL fait valoir qu'au contraire, le report est lié à la décision de ne pas effectuer les travaux pendant l'hiver, surtout à Jourdan, face à la proposition du prestataire de les réaliser entre novembre et février. Des travaux de maintenance ont été effectués sur les installations de ce campus, qui devrait en voir les effets à la mise en route du chauffage. La DGS suit cette question d'extrêmement près, et a vérifié les installations, où il a été procédé à des retraits de boues. Le prestataire a indiqué que ces dernières expliquent en partie le froid ressenti à Jourdan, même lorsque le chauffage fonctionne. Une amélioration devrait donc intervenir, et Myriam FADEL suit cette question personnellement.

S'agissant du gaz, les prix mondiaux se sont stabilisés. Si l'ENS utilisait une proportion plus importante d'électricité, elle ne bénéficierait pas de cette diminution de 800 000 €.

Belen LASA ILUNDAIN relève un excédent de près de 200 000 € des aides Erasmus, alors que plusieurs retards de paiement ont été signalés en ce qui concerne les mobilités internationales. Par ailleurs, des départements auraient été blacklistés par certains fournisseurs, le nouveau logiciel de commande étant, semble-t-il, défaillant. En tout cas, des problèmes de stocks, de matériels et de commandes en ligne se posent dans plusieurs départements.

En outre, Belen LASA ILUNDAIN souhaite savoir si l'augmentation de 15 000 € pour les personnels de la cantine correspond à une revalorisation des salaires, pour s'aligner à l'inflation, à des titularisations ou à des créations de postes, lesquelles sont nécessaires, d'après les informations qui lui ont été remontées.

Edwin COLLARD appuie l'intervention de Belen LASA ILUNDAIN, en faisant part de nombreux problèmes dans le versement des bourses Erasmus, ainsi que de retards conséquents dans l'obtention de réponses et de clarifications sur leurs conditions de versement, dont il ignore s'ils proviennent éventuellement de la DRI de l'ENS.

Myriam FADEL pense que les deux premières questions de Belen LASA ILUNDAIN et celle d'Edwin COLLARD concernent SIFAC, le système d'information financier et comptable de l'École. Il était impératif qu'elle se dote d'un équipement moderne, qui corresponde à son activité, avec beaucoup de ressources sur contrats et la capacité à gérer cela en pluriannualité.

La bascule de SIFAC s'est effectuée au 1er janvier. Le changement de système d'information financier et comptable représente un énorme mouvement pour un établissement. Le BR 2 à l'examen a été réalisé sous SIFAC, qui a connu au printemps des retards, liés au fait que les fournisseurs ne figuraient pas dans la base. Ces retards ont été résorbés. Myriam FADEL dispose d'indicateurs à un niveau plus macro que celui de factures non réglées. Dans la mesure où l'engagement des crédits de paiement en septembre 2023 est équivalent à celui de 2022, les retards de SIFAC au printemps, au niveau macro, ont été rattrapés. Elle en remercie Stéphane POULAIN et ses services, car cela a pu être réalisé grâce aux efforts du SFC, lui-même épaulé par quelques contrats ponctuels.

Myriam FADEL rappelle qu'elle avait déjà évoqué ces retards de SIFAC devant le conseil d'administration. Les services sont intervenus et Rénald CARUANA en personne traitait les sujets, sachant que les priorités fixées portaient sur les individus, à savoir les bourses et les petites entreprises, de même que sur les équipements ayant une incidence grave pour les manipulations (absence d'hélium, d'azote, etc.).

Myriam FADEL assure que ces grandes difficultés de SIFAC n'existent plus aujourd'hui. Elles sont à présent plus ponctuelles. Elle vérifiera plus précisément celles touchant les bourses internationales évoquées par les intervenants. Ces dernières font partie des priorités, car concernant des agents, des individus. S'agissant d'éventuels délais de paiement, elle met en avant le fait que SIFAC représente une petite révolution. Myriam FADEL dit et répète que l'École paie désormais sur le service fait et non plus sur présentation de la facture. Aujourd'hui, de nombreux retards de paiement sont dus au fait que les services attendent la facture, et elle ne les blâme pas. Cependant, cela n'est plus nécessaire, si le bien est arrivé ou la prestation réalisée. À cet égard, il se peut que des paiements ne soient pas effectués, en raison de l'absence d'un bon de commande. Dans ce cas, la situation est compliquée, car cela signifierait que la création d'un fournisseur dans la base n'a pas été effectuée.

Myriam FADEL ne rentrera pas davantage dans le détail, mais se tient à la disposition des membres du conseil pour les questions plus pointues et plus techniques. Il convient simplement de retenir que l'École est parvenue à mettre en place la bascule de SIFAC en une année, ce qui est vraiment déterminant, pour pouvoir se « plugger », dans le cadre des UMR, avec les autres systèmes d'information des partenaires de l'ENS, ce qui n'était pas possible auparavant, et ce n'est pas négligeable. Par ailleurs, SIFAC apporte la capacité de travailler en pluriannualité. Ainsi, une personne responsable d'un contrat n'aura plus à se soucier de savoir s'il lui manque du budget l'année n, dans la mesure où elle pourra le chercher l'année suivante. Il s'agit vraiment pour l'École d'une révolution, que l'on ne voit pas encore, mais qui est déterminante.

Pour ce qui concerne la cantine, Myriam FADEL précise qu'aucune revalorisation spécifique n'est prévue pour ses agents. L'augmentation évoquée correspond peut-être à la ligne liée à l'intérim, mais elle vérifiera ce point.

Rénald CARUANA précise que cette augmentation relève des dépenses de fonctionnement, et peut être liée à diverses demandes, par exemple de prestations supplémentaires, de maintenance des outils de la cantine, d'achats alimentaires, etc. Il s'agit de 15 000 € de crédits supplémentaires dont celle-ci avait besoin pour son fonctionnement. Ils ne servent pas du tout à rémunérer des agents.

Anne BOUVEROT propose que ce point soit traité en dehors du conseil d'administration.

Nicolas CHÉRON avait prévu d'intervenir sur SIFAC dans le cadre des questions diverses et demande s'il doit le faire à ce stade, pour des raisons de cohérence.

Anne BOUVEROT propose que Nicolas CHÉRON le fasse en questions diverses, car il faudrait pouvoir examiner tous les points nécessitant un vote avant 12 heures, en prévision du départ de Laurence ENGEL, qui a deux procurations.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2.

Nombre de votants : 24 Pour : 20 Contre : 3 Abstentions : 1

Rénald CARUANA quitte la séance à 10 h 57.

IV. Point ressources humaines

1. Régime obligatoire de prestation sociale complémentaire (vote)

Myriam FADEL indique que les deux points suivants sont très techniques, mais elle aimerait précisément en montrer la dimension non technique. Une note transmise aux membres explicite le régime obligatoire de prestation sociale complémentaire. À cet égard, elle attire l'attention sur un

sujet important qui a peut-être un écho avec les discussions sur le BR n° 2. Depuis la loi sur la transformation de la fonction publique, d'énormes avancées ont été réalisées dans la prise en charge par les employeurs publics de diverses dépenses. À titre d'exemple, depuis le 1^{er} janvier 2022, ils ont à leur charge 15 € sur le montant de la mutuelle. Une accélération de la prise en compte des prestations sociales complémentaires, soit des mutuelles, se produit actuellement, et tout le corpus normatif pour le faire existe, qu'il s'agisse de la loi, de l'ordonnance ou des décrets.

S'agissant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ils doivent être prêts, en tant qu'employeurs publics, à proposer au 1^{er} janvier 2025 une mutuelle à tous leurs agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, sans ancienneté nécessaire, et en régler au moins 50 %. En vue de la mise en place du dispositif, le ministère gère les accords notamment avec les organisations syndicales, pour définir le socle de la mutuelle. Un accord est intervenu en janvier 2022 pour intégrer à ce dernier les frais de maternité, de santé et de prévoyance, s'agissant notamment des accidents du travail. Il s'agit à présent de passer des appels d'offres au niveau de tous les opérateurs, pour identifier et désigner un prestataire qui pourra proposer une telle mutuelle.

Il est ainsi demandé que les instances des établissements votent ce système. Il s'agit, au-delà, pour l'ENS, en tant qu'employeur, de se poser la question de la compensation de 50 % de la mutuelle au 1^{er} janvier 2025. Le calcul à cet égard fait apparaître que 1 705 agents seront concernés, pour un montant moyen de cotisation à la mutuelle entre 700 et 1 000 € par an, soit un coût d'environ 750 000 € par an supplémentaires pour l'École. Myriam FADEL espère qu'il sera compensé.

Il conviendra de suivre ce sujet extrêmement important, s'agissant d'une avancée sociale indiscutable, tout comme les revalorisations et le fait que les employeurs publics, à l'instar des employeurs privés, paient une partie des mutuelles, en proposant des socles de prestations. Les services de l'École étudieront de très près cette question et les projets de loi de finance 2024 et 2025, pour voir si la compensation que l'État décidera sera à la hauteur de la dépense que l'ENS est obligée de faire.

Edwin COLLARD demande quels agents seront concernés par ces nouvelles mesures.

Myriam FADEL précise que plusieurs décrets sont en attente de publication. Sur le périmètre, sont prévus, pour l'instant, tous les fonctionnaires et tous les agents contractuels, sans condition d'ancienneté.

Jean-Louis HALPÉRIN souhaite voir confirmer que le vote porte bien sur l'adhésion à un groupement de commande.

Anne BOUVEROT le confirme.

Pour sa part, **Jean-Louis HALPÉRIN** votera contre cette délibération.

Anne BOUVEROT soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'adhésion au groupement de commande dans le cadre du régime obligatoire de prestation sociale complémentaire.

Nombre de votants : 24 Pour : 16 Contre : 3 Abstentions : 5

2. Agrément au titre de l'engagement de service civique (vote)

Myriam FADEL rappelle qu'une note assez complète concernant l'agrément au titre de l'engagement de service civique a été transmise dans le dossier. Ce dispositif est assez ancien, mais l'École n'y avait pas adhéré en sollicitant explicitement l'agrément auprès du ministère. La note

décrit ce qu'est le service civique, les conditions d'âge, de durée, etc. Il convient surtout de retenir que le service civique ne sert pas à compenser une politique d'emploi défaillante ou remplacer des personnels permanents ou ponctuels, et ne se substitue pas au bénévolat. Il se destine à des missions d'intérêt général et collectif, et permet à la personne concernée de se former, d'être tutorée, et d'acquérir une expérience riche, qui peut être valorisée par la suite.

L'École ne dispose pas de l'agrément pour accueillir des volontaires du service civique. Le CODIR, en lien avec les différents services RH, a estimé que dans nombre de situations, l'École, en étant détentrice de cet agrément, pourrait proposer du service civique, s'agissant notamment de la mission réalisée par Talens vis-à-vis d'associations d'étudiants, des missions à l'international avec la direction des relations internationales. Elle a ainsi de nombreuses possibilités de proposer des profils d'emplois pour des services civiques.

Le dépôt d'une demande d'agrément nécessite une délibération du conseil d'administration. Il est donc proposé d'autoriser l'École à déposer une demande d'agrément, pour bénéficier de cette possibilité d'accueil de volontaires du service civique en son sein.

Anne BOUVEROT soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dépôt d'un dossier d'agrément au titre de l'engagement de service civique.

Nombre de votants : 24 Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 0

V. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique

Frédéric WORMS remercie Gwendoline JOLY-JAGOT pour le travail très important et attendu par toute la communauté de l'École sur les sujets immobiliers et du numérique. Ce point d'étape sur les plans d'action annonce des synthèses dans les conseils à venir, notamment sur les schémas stratégiques pluriannuels.

Gwendoline JOLY-JAGOT présente un diaporama de synthèse.

Frédéric WORMS précise que l'École suit de très près le projet Montrouge, qui n'avance pas très vite, étant bloqué par des questions de financement de la part du ministère de l'Enseignement supérieur. Ce projet magnifique est très important pour l'ENS, devant offrir à terme de nouveaux logements dans un nouveau campus à part entière, avec un projet scientifique ouvert sur la ville. Le retard empêche d'améliorer l'existant de manière substantielle. Les grands travaux de rénovation à plusieurs millions d'euros, programmés à un moment, ne sont plus de mise puisque tout sera changé et détruit en prévision de la construction des tours de logements.

Par conséquent, la situation est actuellement dans un entre-deux, et la direction suit les dossiers les plus urgents d'aménagement pour l'hébergement. Elle est consciente des fragilités, et va au plus pressé, sans pouvoir entreprendre de gros travaux, ce que tout le monde comprend. Elle met la pression sur le ministère, et espère que le prochain comité stratégique verra le bouclage du financement. L'implication des autres autorités de l'État est très forte, le comité incluant la direction de l'immobilier de l'État, représenté par son directeur, le préfet de département, etc. Mais pour être absolument transparent, il manque un bouclage financier du ministère.

Gwendoline JOLY-JAGOT poursuit la présentation du diaporama de synthèse.

Jean-Louis HALPÉRIN s'enquiert du sens du terme « briques » de l'écosystème numérique.

Gwendoline JOLY-JAGOT explique qu'il s'agit des différentes applications et logiciels utilisés par l'École y compris les interfaces nécessaires pour permettre le déversement des données. L'un des objectifs est de développer la démarche d'urbanisation du système d'information de l'ENS.

La séance est suspendue de 11 h 15 à 11 h 29.

VI. Présentation de la bibliothèque Lettres et Sciences Humaines et Sociales

Frédéric WORMS précise que cette présentation générale de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines et sociales sera suivie du point relatif au rattachement de la bibliothèque des Sciences expérimentales à la bibliothèque Lettres et Sciences Humaines et Sociales de l'ENS-PSL, et qui sera présenté par Anne CHRISTOPHE.

Valérie THEIS indique que les bibliothèques de l'ENS seront présentées par leur directeur, legor GROUDIEV, arrivé à l'automne dernier. Il fera ainsi part de son premier bilan. Après un an d'activité à la tête des bibliothèques de l'École, il a paru pertinent de les mettre à l'honneur dans le cadre des présentations des structures Lettres au moment où elles connaissent une dynamique toute nouvelle. On dit souvent qu'elles sont les laboratoires des littéraires, qui n'ont pas de paillasses, mais passent leur vie entre les archives et les bibliothèques d'où l'importance de cette structure de recherche pour l'école.

legor GROUDIEV présente un diaporama de synthèse.

Laurence ENGEL serait intéressée par des échanges sur l'évolution de la fréquentation des bibliothèques de l'ENS, au-delà des bons chiffres présentés aujourd'hui. Par ailleurs, elle relève, en matière d'acquisitions, qu'elles acceptent des dons de bibliothèques, ce qui est une très bonne chose. Il arrive qu'il en soit proposé à la Bibliothèque nationale de France, qui a plutôt tendance à ne pas les accepter, sauf de manière très exceptionnelle, pour une question de doublons, mais pas seulement. Pour sa part, Laurence ENGEL renvoie toujours vers les bibliothèques universitaires, estimant qu'elles sont le bon lieu pour les conserver. Elle imagine qu'il faut être ancien élève ou ancien professeur de l'ENS pour pouvoir justifier cette relation singulière. Toutes les bibliothèques universitaires ne le faisant pas, elle est intéressée de savoir que l'École le fait.

D'autre part, Laurence ENGEL appuie l'idée de garder la mémoire de l'implantation des bibliothèques, à savoir l'inventaire et l'organisation physique, et elle demande à ses équipes de l'envisager aussi, car cet élément est très important pour comprendre la production.

Laurence ENGEL souhaiterait en outre pouvoir rapprocher les travaux de la BNF et de la bibliothèque de l'ENS, qui mène de nombreuses actions innovantes en matière de formation des usagers, question essentielle pour toutes les bibliothèques, et plus elles sont grandes, plus cela est compliqué. Son amélioration est l'un des enjeux de la BNF pour les prochaines années. Elle n'a pas la chance d'avoir des usagers à demeure, et la relation avec ces derniers ne se construit pas exactement de la même manière. Aussi, Laurence ENGEL souhaiterait véritablement travailler sur cette question avec la bibliothèque de l'ENS.

En revanche, Laurence ENGEL s'étonne que le projet de création de bibliothèque numérique n'ait jamais été évoqué. Il faut souligner que l'association Internet Archive a joué un rôle déterminant dans la préservation de la mémoire numérique. Il faut rendre à César ce qui est à César : elle a été la première à avoir pensé qu'il fallait conserver l'internet, aussi bien le français que les autres, avant que les bibliothèques dans le monde ne s'en préoccupent.

Laurence ENGEL comprend le souci de la bibliothèque de l'ENS, car l'Internet Archive est une association, donc un peu fragile, par définition. Cependant, elle ne comprend pas qu'elles n'aient pas travaillé ensemble, et de toute façon c'est peut-être trop tard. Mais l'infrastructure Gallica est

mise à disposition des partenaires de la BNF, ce qui est très intéressant à tous égards, pour les usagers, mais aussi du point de vue économique et de la pérennité du développement, la BNF assurant la conservation pérenne des collections. Elle le fait en marque blanche, avec la possibilité pour ses partenaires d'avoir leur propre identité et d'être autonomes. Mais si la bibliothèque de l'ENS est déjà très avancée dans son choix et que c'est trop tard, Laurence ENGEL regrette de ne pas avoir abordé ce sujet plus tôt. En tout cas, elle est surprise que cela n'ait pas été évoqué, compte tenu de l'existence de partenariats avec ITEM ou d'autres sur des projets. Il est aussi possible que l'outil ne convienne pas à la bibliothèque de l'ENS.

legor GROUDIEV n'ayant pas eu le temps de rentrer dans les détails, a volontairement présenté les éléments qu'on imagine assez classiquement parties prenantes des bibliothèques numériques. L'inscription forte dans le réseau des laboratoires de recherches en humanités numériques fait que la bibliothèque de l'ENS aura aussi des enjeux de mise à disposition de documents, tels que des jeux de données, des documents audiovisuels, etc.

Laurence ENGEL fait valoir que la BNF dispose même d'un laboratoire permettant d'accueillir des laboratoires de recherche, et met à disposition des jeux de données. Même s'il est trop tard, elle profite de l'occasion pour inciter à envisager une prochaine étape, car il s'agit d'un lieu de fédération de jeux de données et de collections. La BNF travaille aussi avec des laboratoires d'humanités numériques.

Anne BOUVEROT pense qu'une réunion de suivi sur ce sujet pourrait être organisée.

legor GROUDIEV reste très ouvert à une discussion sur le sujet.

Nicolas CHÉRON a beaucoup appris de la présentation, ce dont il remercie legor GROUDIEV. Il a été très impressionné en particulier par le projet de numérisation des registres d'emprunt. Il souhaite bon courage à la personne qui y procèdera. Par ailleurs, il s'enquiert des liens entre les abonnements de l'ENS aux périodiques numériques et ceux de PSL, et à quel point des discussions sont menées sur cette question. Il voudrait surtout s'assurer que le même abonnement ne soit pas payé deux fois.

Enfin, Nicolas CHÉRON relève que vu les chiffres mentionnés par legor GROUDIEV, à savoir 700 000 volumes et 10 000 nouveaux par an, la bibliothèque augmente le nombre de ces derniers de 10 % tous les sept ans. En sept ans, il faudra donc deux kilomètres de rayonnages supplémentaires. Aussi, il voudrait savoir quelle surface reste disponible actuellement à la bibliothèque, et combien de temps elle pourra encore tenir à ce rythme d'ajouts.

legor GROUDIEV explique qu'il existe une articulation subtile entre documentation acquise par PSL et documentation acquise par l'École en propre. Celle-ci s'inscrit au sein de PSL dans la dynamique des achats pour site. Les éléments très spécifiques à telle ou telle école ne font pas partie des propositions d'acquisition de PSL. Ainsi, l'ENS contribue à hauteur de 90 000 € annuels au socle financier des abonnements pris par PSL pour l'ensemble du périmètre de l'établissement. Et au titre de la bibliothèque des Lettres, ses dépenses s'élèvent à 190 000 € pour la documentation électronique, dont des e-books, des bases de données, des abonnements à des ressources électroniques, etc. Celles de la bibliothèque des Mathématiques et de la bibliothèque des Sciences expérimentales en la matière s'élèvent à 140 000 €-150 000 €.

La bibliothèque est ainsi très attentive à articuler les différents titres auxquelles elle souscrit, mais un certain nombre d'enjeux se pose en matière de mise à disposition de la documentation, notamment pour tous les élèves et étudiants qui ne sont pas inscrits dans l'écosystème de la recherche, et ne bénéficient pas des accès CNRS. Les enjeux sont plus forts d'un point de vue financier et documentaire pour les disciplines scientifiques. Il conviendra d'examiner ce sujet en détail et de façon très attentive.

Pour ce qui concerne l'accroissement, legor GROUDIEV assure qu'il reste encore un peu de place dans les salles de lecture, mais pas énormément. La bibliothèque dispose d'un magasin, dit Erasme, qui constitue en quelque sorte un organe de filtrage. Elle y dépose ses dons principaux pour les traiter et les filtrer, avant de les intégrer dans les collections. Elle fait le maximum pour libérer de l'espace dans ce magasin, en vue de s'en servir, à terme, comme d'un lieu de communication différée. legor GROUDIEV sait que cela ne suit pas la tradition de l'École, et sera une dégradation de service, les documents n'étant pas immédiatement disponibles.

Aussi, la bibliothèque réfléchit actuellement à la descente en magasin de périodiques existant de façon intégrale en version numérique, et de ne laisser que les 10, 20 ou 30 dernières années librement disponibles dans les espaces, les autres collections étant réputées moins sollicitées. Cela étant dit, legor GROUDIEV convient tout à fait que la bibliothèque ne pourra pas faire l'économie, à terme, d'une réflexion sur la façon de continuer à accroître ses ressources.

Mathias ABITBOL demande si l'abonnement aux journaux scientifiques relève du ressort de la bibliothèque, et le cas échéant, souhaite savoir comment elle choisit ses abonnements dans ce domaine. Il pense qu'il serait pertinent de les mettre en commun à l'échelle de PSL. En effet, il a relevé des écarts importants entre les journaux scientifiques, auxquels on a accès via l'ENS et via les Mines. Aussi, il se demande s'il s'agit d'un sujet de préoccupation pour la bibliothèque.

Par ailleurs, Mathias ABITBOL juge également opportun de flécher davantage la formation continue des étudiants dans le cadre de la réforme du DENS, et d'indiquer que ce genre de possibilité existe à la bibliothèque, car il s'agit d'un élément important de la formation en Lettres. En effet, il a observé, par exemple en master de philosophie à Paris 1, que les formations de ce type sont plus clairement indiquées dans les maquettes pédagogiques.

legor GROUDIEV note que la première question rejoint celle de Nicolas CHÉRON. Il n'était pas entré dans les détails, mais la bibliothèque est pilotée par le biais d'un conseil scientifique, qui se réunit deux fois par an et permet de s'interroger sur les choix d'acquisition et de préservation et de valorisation des collections. Par ailleurs, elle est animée deux fois par an par un comité de suivi, dans lequel l'ensemble des départements de l'École est représenté. En ce qui concerne le choix intellectuel, la bibliothèque bénéficie d'un dialogue constant avec les représentants documentation des différents départements, et elle y tient énormément.

D'autre part, s'agissant du choix des ressources électroniques, l'enjeu tient au fait qu'en cas de souscription à un abonnement pour couvrir une population aussi vaste que celle de l'établissement PSL, l'éditeur en calcule le coût sur la base du nombre de personnes couvertes. Cela présente pour la bibliothèque le risque de payer très cher une ressource, sauf en cas de véritable besoin. Aujourd'hui, elle n'a pas nécessairement trouvé les bonnes solutions à tout et apporte toujours les bonnes réponses, mais elle s'efforce de calibrer le type d'abonnements au plus près de la population qui en a besoin.

Cela n'empêche pas d'éventuels recoupements, ce qui oblige à se concerter. Il existe, au sein de PSL, un groupe de travail spécifique sur ces questions, le GREPSL, qui se réunit tous les deux mois environ, pour piloter ces questions. Parfois, il n'y a pas d'autre choix que de faire quelques doublons. En tout cas, la bibliothèque s'efforce d'être au plus près des besoins des usagers, et en même temps, d'être attentive à la dépense publique et à ne pas créer des charges inconséquentes de ce point de vue.

Anne BOUVEROT partage les différentes remarques, notamment sur le fait que les membres du conseil d'administration ont tous appris beaucoup de cette présentation, ce dont elle remercie legor GROUDIEV.

Frédéric WORMS se joint à ces remerciements à legor GROUDIEV pour tout ce travail réalisé depuis un an. Il remercie également les équipes de la bibliothèque, car cela suppose un très gros

collectif complètement mobilisé en ce moment, ainsi que les structures en place, à savoir le comité de suivi, le conseil scientifique et le conseil de la documentation de PSL, qui reprend du service, à la suite d'un récent recrutement. Tout ce qui se met en place en ce moment, et toutes ces questions sont au cœur de la politique de l'École, et dans tous les domaines.

VII. Point scolarité et administration

1. Rattachement de la bibliothèque des Sciences Expérimentales à la bibliothèque Lettres et Sciences Humaines et Sociales de l'ENS-PSL (vote)

Anne CHRISTOPHE explique que la bibliothèque des Sciences expérimentales (BSE) a été créée autour de 2014 comme fusion des différentes bibliothèques des départements de sciences expérimentales, au départ ceux de physique, de chimie, de géosciences et de biologie. S'est aussi rattaché, un peu plus tard, celui des sciences cognitives, qui a été créé plus récemment. Cette bibliothèque avait été installée à l'époque dans des locaux nouvellement rénovés, en très bel état physique, au premier étage du 29 rue d'Ulm. Elle est essentiellement fréquentée par les étudiants, et beaucoup moins par les chercheuses et les chercheurs, utilisent plutôt des ressources électroniques. Les étudiants y trouvent aussi des ouvrages de référence, commandés par les départements scientifiques.

À sa création, la bibliothèque des Sciences expérimentales était rattachée directement à la direction adjointe Sciences. Il est apparu, au fil des ans, que ce n'était pas la structure la plus efficace. Pour sa part, Anne CHRISTOPHE ne connaît rien au monde des bibliothèques. Cette structure n'étant pas très importante, avec quatre ou cinq collaborateurs, et même si elle bénéficie également de contrats étudiants, il suffit qu'un ou deux d'entre eux soit en formation, malade ou en vacances, pour qu'elle rencontre des difficultés pour ouvrir. Cette raison, entre autres, a conduit à réfléchir à une intégration au sein de la bibliothèque des Lettres et Sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, un meilleur management, avec une meilleure ressource, serait assuré par le fait que la responsable de la bibliothèque des Sciences expérimentales aurait plus de répondant de la part de sa hiérarchie. Enfin, cela permettrait à son personnel de faire partie d'un collectif un peu plus grand. Cela n'implique pas que tout soit mélangé, car il s'agit de continuer à fonctionner globalement comme auparavant. Néanmoins, cela facilitera les opérations de dépannage, en cas de besoin pour l'ouverture, etc., l'idée étant de maintenir les heures d'ouverture actuelles. Le conseil scientifique reste composé des départements scientifiques qui gèrent les acquisitions. La bibliothèque conservera une ligne budgétaire, etc. et Anne CHRISTOPHE espère plus de fluidité globale.

legor GROUDIEV n'ajoutera pas beaucoup d'éléments à cette présentation, pour laisser le temps pour les questions des membres du conseil d'administration, qui ont eu communication des documents, tels que le projet d'organigramme, la note d'intention, etc. Dans son esprit, le fonctionnement de la bibliothèque de Jourdan, intégrée au sein du réseau Lettres et Sciences humaines et sociales, est tout à fait exemplaire de la façon d'envisager le rattachement de la BSE. La bibliothèque de Jourdan dispose d'une pleine autonomie, en termes de choix documentaires, de budget, d'horaires d'ouverture et de personnel. Cela n'empêche pas que sa responsable participe aux réunions de direction, en matière documentaire, budgétaire ou de gestion des personnels. De ce point de vue, avoir un interlocuteur au niveau de la direction du réseau, mais aussi pour toutes les autres questions touchant aux problématiques des bibliothèques représente un bénéfice notable.

Frédérique FLECK fait part d'inquiétudes remontées par des collègues concernant cette intégration de la BSE, auxquelles les intervenants ont déjà répondu pour partie. Leurs préoccupations touchaient notamment au maintien d'un budget propre et du nombre de postes permanents, ainsi que de la spécificité de savoir nécessaire pour ces derniers. Ils voudraient aussi être assurés de la possibilité pour le responsable de la BSE d'effectuer lui-même les achats, afin d'éviter des délais trop longs. Des inquiétudes ont également été exprimées sur le maintien des perspectives de

carrière des personnels affectés à la BSE. Ces derniers souhaitent notamment savoir si leurs entretiens professionnels passés jusqu'à présent avec le responsable de cette bibliothèque se poursuivront avec lui. Ils sont également préoccupés quant au maintien de la main de la BSE sur la gestion de ses espaces de réunion et de travail.

Enfin, les collègues du CSA ont signalé qu'ils s'étaient abstenus à l'unanimité sur ce point, en raison d'inquiétudes de ce type.

legor GROUDIEV rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de signaler que la maquette budgétaire n'a pas nécessairement vocation à évoluer de manière sensible. Les crédits à hauteur d'environ 45 000 € à 50 000 € alloués au fonctionnement de la BSE, incluant le petit matériel et les acquisitions sous forme physique (revues, monographies, etc.) rejoindront les crédits du réseau Lettres, Sciences humaines et Sciences expérimentales, sur le même schéma budgétaire que celui évoqué précédemment, à savoir en étant positionnés de façon individuelle, avec un suivi par le responsable de la structure. Quant aux ressources électroniques, legor GROUDIEV pense qu'il est tout à fait possible de maintenir le fonctionnement existant, à savoir un versement ponctuel des départements intéressés, notamment et essentiellement le département de physique, des crédits qu'ils souhaitent allouer aux dépenses correspondantes, sur une ligne dédiée aujourd'hui à ce type de dépenses. Elle se trouve être gérée par la bibliothèque des Lettres, mais au nom de la communauté, y compris pour les mathématiciens, etc.

En ce qui concerne l'autonomie d'acquisition du responsable de la bibliothèque, elle est pleine et entière, et sera éventuellement à renforcer. En effet, les premiers constats à ce sujet montrent que le dialogue avec les comités d'experts est parfois ralenti par la difficulté de disponibilité des collègues travaillant en recherche. À cet égard, des efforts seront faits pour fluidifier ces mécanismes. En tout état de cause, legor GROUDIEV n'a aucune intention de s'immiscer dans les choix documentaires opérés par le responsable de la structure ou ses collaborateurs. Une charte documentaire, en cours de rédaction, a pris un peu de retard dans son élaboration, mais pourra être finalisée à l'occasion de cette intégration. Comme déjà évoqué, un certain nombre de réunions régulières seront tenues avec les correspondants documentation des départements scientifiques permettront de piloter finement le fait que les ressources soient dépensées selon les volontés des différents départements.

Quant au suivi des carrières, legor GROUDIEV affirme que de toute façon, réglementairement, le n+1 de l'agent est en charge de son entretien professionnel, et il n'y a aucune raison que la situation change, de ce point de vue. C'est déjà le cas des chefs de service de la bibliothèque Lettres, et cela le sera aussi pour Jourdan et pour la BSE, selon les mêmes modalités.

Frédéric WORMS avait l'intention de mentionner le vote du conseil social d'administration, évoqué par Frédérique FLECK, avant que le conseil d'administration ne se prononce sur la délibération. Des questions avaient effectivement été posées, telles qu'elles ont été rappelées à l'instant, avec les réponses. Par ailleurs, il avait souligné auprès du CSA que tout cela a fait l'objet de concertations extrêmement fouillées des interlocuteurs, comme en atteste l'intervention d'Anne CHRISTOPHE.

Anne BOUVEROT propose de procéder au vote de la délibération.

En sa qualité de personnel de bibliothèque, **Stella MANET** ne prendra pas part au vote, mais votera en revanche au nom de Stéphane PATIÈS-GORIZZA selon la procuration qu'il lui a donnée.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rattachement de la bibliothèque des Sciences Expérimentales à la bibliothèque Lettres et Sciences Humaines et Sociales de l'ENS-PSL.

Nombre de votants : 19 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 5

legor GROUDIEV quitte la séance à 12 h 20.

Anne BOUVEROT précise que le retard pris dans le déroulement de la séance amène à inverser l'ordre des points de l'ordre du jour, en évoquant d'abord celui des résultats des concours, Anne CHRISTOPHE devant quitter la séance assez rapidement.

3. Résultats des concours 2023

Anne CHRISTOPHE présente un diaporama de synthèse relatif aux concours d'entrée Sciences.

Martin ETEVE souhaite savoir quels concours seraient fusionnés, pour passer de six concours CPGE à cinq. Par ailleurs, il juge pertinent de mentionner la provenance des candidats appelés et intégrés dans les résultats du concours normalien étudiant, pour distinguer ceux issus des CPGE et des cursus universitaires. De manière générale, il serait intéressant de voir comment sont traitées les candidatures provenant de ces deux formations différentes.

Anne CHRISTOPHE explique que le passage de cinq concours, historiquement, à six, s'explique par l'ouverture de la nouvelle filière MPI. Cela a conduit à l'organisation d'un concours supplémentaire, alors que l'ENS ne le souhaitait pas, pour une raison un peu technique. Elle voulait que le concours INFO, destiné à recruter les étudiants et les étudiantes s'intéressant à l'informatique, prévoie deux options, l'une pour ceux de MP et l'autre pour ceux de MPI. Cela n'a pas été possible, car la première démarche en rentrant dans le système, lors de l'inscription, consiste à indiquer si le candidat est un étudiant de MP ou de MPI. Cela a obligé à dédoubler le concours, qui prévoyait 15 places historiquement, en deux sous-concours, l'un à sept places, et le second à huit places. Cela avait été fait en toute urgence l'an dernier, et il ne sera pas possible de changer cette configuration cette année.

Le but, pour les années ultérieures, serait d'ouvrir un concours pour les étudiantes et les étudiants de MP, qui serait semblable au concours MP actuel, peut-être en donnant plus de place à l'informatique dans l'option informatique. Il y aurait ainsi une option davantage physique et une option davantage informatique. Un deuxième concours serait ouvert pour les étudiantes et étudiants venant de MPI, qui auraient également deux options possibles : davantage informatique, qui correspondrait au concours INFO-MPI actuel, et davantage mathématiques, car cette classe préparatoire inclut tout de même des jeunes aimant beaucoup cette discipline et souhaitant continuer à la pratiquer par la suite. Cela leur offrirait l'opportunité de passer un concours, où ils auront encore deux épreuves écrites de mathématiques.

Il s'agira donc de regrouper les différents éléments existants, et plutôt que d'ouvrir des concours séparés, proposer des options à l'intérieur d'un même concours, ce qui est plus facile en gestion. Cela permet aussi plus de liberté, car 15 places seraient ouvertes, et les étudiantes et les étudiants seront « interclassés » entre eux, au lieu d'être classés à raison de sept d'un côté, et huit de l'autre.

Enfin, Anne CHRISTOPHE juge très bonne la suggestion de Martin ETEVE de préciser dans les résultats des concours la provenance des candidats.

Valérie THEIS signale que la provenance des candidats aux concours en Sciences a été précisée par Rénald CARUANA dans l'étude qu'il a transmise aux directrices adjointes en vue de la présente séance. En effet, cette question préoccupe aussi la direction, qui pourra apporter des éléments à ce suiet.

Martin ETEVE s'enquiert des consignes en la matière durant les périodes de recrutement, les bulletins n'étant pas du tout similaires.

Anne CHRISTOPHE convient que les dossiers ne sont pas les mêmes. Pour ce qui concerne les concours Sciences, un coup de pouce est donné aux candidates et candidats issus du cursus

universitaire. Il ne s'agira pas de comparer les notes reçues à l'université, à celles des classes préparatoires. Le jury prendra à l'oral toutes celles et tous ceux qui ont un cursus universitaire et dont il considère qu'ils pourraient réussir à l'École. Il ne servirait à rien de faire venir à l'oral des personnes dont il pense qu'elles n'ont pas le niveau pour suivre la scolarité. Il « remplit » ensuite les places qui restent avec les CPGE, en quelque sorte.

Valérie THEIS présente un diaporama de synthèse relatif aux concours d'entrée Lettres.

Frédérique FLECK se réjouit beaucoup du recrutement de boursiers au concours étudiants. Néanmoins, il est très difficile pour eux de vivre à Paris. Il demeure nécessaire d'agir davantage pour ces étudiants.

Edwin COLLARD évoque la baisse du nombre de places au concours A/L, lente mais indéniable. En 2008, elles étaient encore au nombre de 78.

Frédéric WORMS tient à corriger immédiatement cette erreur. Le nombre de places à ce concours n'a plus jamais changé depuis une baisse intervenue une seule fois, sûrement l'année indiquée par Edwin COLLARD.

Valérie THEIS confirme que le nombre de places reste stable à 72 depuis des années. En revanche, le nombre de candidats et de candidates baisse de manière régulière.

Edwin COLLARD pense que cela nécessite une clarification, car il a consulté les résultats année par année, et a relevé une diminution du nombre de places entre 2008 et 2013 et une nouvelle depuis 2013.

Frédéric WORMS affirme qu'une baisse de trois postes a été arbitrée bien avant que les membres actuels de la direction ne soient présents. Ces postes ont été reventilés, et depuis, plus aucun changement n'est intervenu.

Edwin COLLARD ne comprend pas, étant donné le nombre d'admis apparaissant sur les listes.

Frédéric WORMS se propose de faire vérifier très sérieusement ce point, car depuis le passage de 75 places à 72, le nombre n'a pas varié.

Anne BOUVEROT suggère d'apporter une réponse écrite à cette question qui ne peut être résolue en séance.

Mathias ABITBOL relève que les concours normaliens Lettres sont de plus en plus sélectifs, mécaniquement par le fait d'un nombre croissant de candidats. Même si, conjoncturellement, une baisse survient, il ne faut pas nécessairement la surinterpréter. Par ailleurs, il s'enquiert d'une éventuelle réflexion sur la pérennisation de dispositifs similaires à celui mis en place, il y a quelques années, suite à une erreur, lors des recrutements bis d'étudiants CPGE, éventuellement sous d'autres modalités de sélection. Pour les étudiants en classe préparatoire littéraire, dont l'objectif final est souvent d'intégrer l'ENS, les taux d'admission à 5 %, voire moins, posent tout de même des questions sur l'attractivité des filières, telles que la classe préparatoire littéraire.

Valérie THEIS n'est pas certaine de bien comprendre la question, car le concours normalien étudiant joue, dans la plupart des départements, le rôle d'une sorte concours bis, puisque les élèves de CPGE ont la possibilité de s'y présenter. Pour cette raison, il serait intéressant de faire le bilan des chiffres détaillés de la provenance des candidates et des candidats du concours normalien étudiant, car nombre d'entre eux viennent de CPGE.

Mathias ABITBOL remarque que le format du concours étudiant est tout de même pensé pour recruter des étudiants universitaires, mais pas des élèves de CPGE, même si certains passent à

travers les mailles du filet. Ce n'est pas le concours le plus optimal pour cibler les meilleurs étudiants en classes préparatoires.

Valérie THEIS explique que le concours normalien étudiant dans les disciplines littéraires cible des profils recherche. En réalité, l'ENS regrette beaucoup que les CPGE ne forment pas davantage et mieux les élèves à la recherche. Elle aimerait que cela change dans les années qui viennent. La suite du parcours de ces étudiants devant être tournée vers la recherche après la classe préparatoire, ce serait une bonne chose de les recruter aussi sur leurs capacités à proposer un sujet de recherche, et pas sur de pures connaissances ou méthodologies liées au concours CPGE traditionnel.

Johanne LEBRUN-THAURONT ne peut s'empêcher de penser que le sujet de l'ouverture sociale de l'École n'avance pas suffisamment vite, même si elle sait que celle-ci mène nombre d'actions, notamment dans le cadre de l'école inclusive, du séminaire des quatre ENS, etc. Mais le problème de diversité sociale existe depuis longtemps dans les grandes écoles en France. La question des points boursiers a été posée il y a déjà un certain temps, et il y est toujours répondu que l'École n'a pas abandonné l'idée. Par ailleurs, il est constaté que le coup de pouce à l'admissibilité fonctionne lors du concours étudiant.

D'autre part, Johanne LEBRUN-THAURONT relève que le directeur de l'École normale a évoqué le matin même sur France Inter l'école de la République et l'importance du sens de l'enseignement et de la transmission, etc. Aussi, elle ne peut que réaffirmer la nécessité que ce sujet avance.

Valérie THEIS pense que Johanne LEBRUN-THAURONT a complètement raison sur ce point. L'ENS est également en dialogue permanent avec les collègues en charge des classes préparatoires. Pour que le nombre de boursiers augmente du côté des élèves recrutés après une CPGE, où il est très bas, il faudrait aussi qu'il soit plus important à l'entrée des classes préparatoires.

Quant aux points boursiers, la direction a déjà eu l'occasion d'expliquer au conseil d'administration que le concours d'élèves fonctionnaires stagiaires est un concours de la fonction publique, et ne permet pas d'octroyer ces bonifications.

Emmanuel BASSET renvoie aux statistiques sur les boursiers du concours normalien étudiant en Sciences et en Lettres, et souligne que l'ENS-PSL est vraiment la seule des grandes écoles en France à recruter autant d'étudiants par admission parallèle par rapport aux CPGE classiques. Il n'affirme pas qu'elle en fait suffisamment, et que cela avance assez vite. Chacun connaît les limites structurelles, qui ne dépendent pas de l'École, et qui l'empêchent d'aller aussi loin qu'elle le voudrait sur les points boursiers. Elle est handicapée dans ce domaine, par rapport aux écoles d'ingénieurs et écoles de commerce. Mais il faut aussi voir ce qui est fait par l'ENS-PSL et de façon volontariste et unique en France, en prenant autant de risque sur l'ouverture de concours en admission parallèle à ce niveau d'effectifs par rapport aux étudiants admis des CPGE. Il s'agit d'un levier énorme au niveau de l'École.

Martin ETEVE relève que le pourcentage de boursiers candidats aux deux concours était le même, et que l'un discriminait, et l'autre favorisait. La question qui se pose n'est pas celle de l'effectif. De fait, celui qui discrimine est celui dont l'École est maître, car elle en fixe les attendus. Les boursiers représentent 25 ou 30 % des candidats, et seuls 15 % intègrent l'ENS.

Frédéric WORMS signale qu'il s'agit des chiffres des CPGE.

Valérie THEIS confirme que les chiffres des concours CPGE montrent une perte de boursiers au cours du concours, par rapport au pourcentage des candidats. L'ENS souhaiterait que la situation change, mais pour l'instant, elle n'a pas la main pour créer des outils du même type que ceux créés pour le concours normalien étudiant, qui fonctionnent. Elle reconnaît que le constat de Martin ETEVE est vrai. Cependant, celui-ci semble penser que l'École a une autonomie complète quant

aux modalités de recrutement du concours CPGE, ce qui n'est pas le cas. L'ENS avait proposé de points de bonification pour les boursiers à l'écrit, mais le Conseil d'État lui a répondu que ce n'était pas possible dans un concours de la fonction publique.

Frédéric WORMS propose de tenir, dans le cadre de la préparation de l'école inclusive, une réunion spécifique sur ce sujet, notamment avec les élus étudiants du conseil d'administration. La direction le prend très au sérieux.

Mathias ABITBOL incite chacun à veiller aux termes qu'il emploie. Le fait que des étudiants boursiers soient défavorisés est avéré. Néanmoins, il faut être attentif à ce que signifie le terme « discrimination », qui ne va pas de soi, et l'utiliser avec précaution.

Anne BOUVEROT apprécie la proposition du directeur, car ce sujet, qui tient à cœur à la direction et au conseil d'administration, mérite un peu plus de temps de débat. Les chiffres évoqués montrent la nécessité de continuer à y réfléchir, et une réunion spécifique sera organisée.

Belen LASA ILUNDAIN juge opportun de discuter également la discrimination géographique dans l'accès au concours. Par ailleurs, nombre de ses amis en province, notamment en master à l'université, n'ont jamais entendu parler de l'École, et cela peut représenter un manque à gagner pour celle-ci.

Frédéric WORMS avait prévu de compléter les présentations de Valérie THEIS et d'Anne CHRISTOPHE, en indiquant qu'un gros chantier reste à réaliser dans le travail de diffusion, notamment sur le concours étudiant. La Journée portes ouvertes, qui a eu lieu samedi dernier, a enregistré deux fois plus de visites que celle de l'an dernier. Cela ne signifie pas que c'est suffisant. Par ailleurs, le recrutement sur un poste concernant la diffusion des diplômes et des concours a malheureusement été suspendu. Aussi, il remercie Belen LASA ILUNDAIN d'avoir souligné ce sujet territorial majeur.

S'agissant du concours normalien étudiants, **Valérie THEIS** ajoute que l'École a édité une plaquette, et essaie de diffuser l'information sur l'existence de ce concours dans les universités. En réalité, il faudrait que l'ENS-PSL parvienne à toucher directement les étudiantes et les étudiants, car les universités ne sont pas toujours d'accord pour que leurs meilleurs éléments partent en région parisienne, ce que l'on peut comprendre. Une personne venant de région parisienne et candidatant comme normalien étudiant dans un des départements de l'école Lettres peut rester dans son université d'origine

2. Ajout d'une place au concours normalien étudiant Lettres 2023 (vote)

Myriam FADEL rappelle que le conseil d'administration décide du nombre maximal de places pour les concours étudiants, et explique que, la DGS a commis une erreur dans la procédure de confirmation des admissions au concours normalien étudiant Lettres. En effet, lors du travail de contact des personnes admises sur liste complémentaire, un désistement a été validé par le service beaucoup trop tôt, dans un délai de quelques heures, notamment parce que la candidate concernée avait été reçue au concours normalien élèves de Lyon. Les services ont donc pensé qu'elle se désisterait du concours normalien étudiant de Paris, mais cela n'a pas été le cas. La personne contactée après elle a confirmé dans la minute qu'elle souhaitait intégrer l'ENS.

Du fait de cette erreur, il est proposé au conseil d'administration d'accepter l'ajout d'une place au concours normalien étudiant Lettres 2023, pour prendre ces deux personnes.

Edwin COLLARD s'interroge sur un éventuel problème plus large dans le processus de confirmation des admissions, étant donné que ce n'est pas la première fois qu'une erreur de genre est commise. Chacun se souvient du concours où un très grand nombre d'étudiants avaient été déclarés reçus, alors qu'ils ne devaient pas l'être.

Frédéric WORMS explique qu'il s'agit de deux sujets vraiment très différents.

Edwin COLLARD note qu'ils ne le sont pas dans leurs effets.

Frédéric WORMS réaffirme qu'ils sont différents même dans leurs effets et en tout cas dans leur cause. Il s'agit dans le cas présent d'un cas exceptionnel et extraordinaire dans les procédures. L'École doit assumer une erreur des services, qui a été de tenir pour acquis un désistement qui n'était pas confirmé. Il présente à cet égard les excuses de l'administration entière de l'ENS. Le quorum est à disposition du conseil, et cela est très important pour régulariser ce cas vraiment unique.

L'autre cas était également unique, et beaucoup plus grave. Il s'agissait d'une erreur dans la liste d'admission, ce qui a obligé à l'annuler et à en dresser une nouvelle. Elle a été examinée de près, et il est apparu que celles et ceux qui avaient été admis par erreur étaient proches de l'admission. Le conseil d'administration avait accepté de les rendre exceptionnellement éligibles au titre de normaliens étudiants. Des postes avaient donc été ajoutés, pour réparer une erreur dans le concours CPGE.

En effet, ce n'est pas la première fois que des erreurs surviennent, mais elles sont de genres absolument différents. Pour ce qui concerne celle commise par le service qui gère tous les concours de CPGE de France, le concours B/L lui avait été alors confié pour la première fois.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'ajout d'une place au concours normaliens étudiant Lettres 2023.

Nombre de votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Attribution de logement pour nécessité de service (vote)

Myriam FADEL rappelle que le conseil d'administration doit être informé des mouvements entrants et sortants concernant les logements attribués pour nécessité de service. Il est procédé à l'attribution dans un cadre très contraint du nombre de logements et de leur lieu. Conformément à ce cadrage, il est proposé au conseil d'administration de valider la concession pour nécessité absolue de service d'un logement à Montrouge à un agent, en l'espèce, M. BOBIN, qui travaille au service logistique et technique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service.

Nombre de votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

VIII. Questions diverses

1. Préservation de la spécificité et de la qualité des majeures et mineures propres à l'ENS

Outre le point sur la préservation de la spécificité et de la qualité des parcours académiques à l'ENS, **Edwin COLLARD** souhaite soulever un point plus spécifique sur le parcours Politiques publiques, dont la modification récente entraîne des effets particulièrement importants sur les élèves à l'École. La réforme en cours des mineures prévoit qu'elles soient validées toutes à 30 ECTS, calquant ainsi la validation à l'ENS sur celle de PSL. Il ne voit pas pourquoi cela devrait être le cas, et pourquoi il serait particulièrement problématique que différents départements aient différentes manières de valider leurs mineures.

Dans tous les cas, cette réforme a conduit le parcours Politiques publiques, qui pouvait jusqu'à cette rentrée être suivi comme majeure par les élèves de l'ENS, au sens large, à être modifié de façon rétroactive. Il était très lourd, nécessitant notamment d'effectuer deux stages longs en administration. À la rentrée en septembre, les élèves ont découvert qu'il ne serait pas inscrit en majeure sur le diplôme de l'ENS, mais qu'ils auraient la possibilité d'obtenir une mineure de 30 ECTS, ce qui ne reflète pas les efforts qu'ils ont consentis. Le choix d'appliquer cette réforme de la scolarité pour tout le monde, dès la rentrée, traduit un manque de correction envers les personnes qui depuis deux, trois, voire quatre ans, structurent l'ensemble de leur scolarité à l'ENS autour de ce parcours.

Edwin COLLARD souligne que de manière générale, cela pose aussi la question du rapport entre l'ENS et PSL en termes de définition des maquettes, ou en tout cas de validation des majeures et des mineures. Il pense que l'École peut être attachée à ce que chaque département et les responsables pédagogiques du parcours en question, qui ont exprimé leur réserve quant à cette réforme, soient en mesure de le définir, comme il leur semble pertinent de le faire.

Frédéric WORMS propose de traiter cette question en entonnoir, et de prendre d'abord le côté le plus large, en reprenant le sens général que Marc MÉZARD donnait déjà à l'appartenance de l'École normale à PSL, qui est celui de l'autonomie de cette dernière. Autrefois, elle ne diplômait pas, et était dépendante, pour tous les diplômes nationaux, des autres universités.

L'ENS maîtrise désormais entièrement ses diplômes nationaux à travers PSL. Cependant, elle ne se laisse rien dicter par l'université, qui ne cherche pas non plus à lui dicter quoi que ce soit. L'École est complètement maître, au sein de PSL, des propositions de master qu'elle porte, parfois seule, parfois avec d'autres établissements. S'agissant des doctorants, cela a augmenté les inscriptions doctorales à l'École et fait des doctorants une pièce majeure du dispositif de recherche. Pour ce qui concerne le diplôme, il s'agit de réformes totalement à sa main, et pilotée par la direction des études. Ce sujet des mineures a été porté par l'équipe de direction tout entière de l'École normale supérieure. PSL n'y est strictement pour rien.

Dans le cas des mineures Politiques publiques, évoqué par Edwin COLLARD, elles se sont dédoublées, dont l'une à l'échelle de PSL, pour tous les étudiants. Ainsi, les mastériens peuvent suivre une mineure Politiques publiques de PSL, et celle de l'ENS, qui a changé de nom. Dans ce cas, l'École pilote l'ensemble de la réforme, avec certes les autres établissements de PSL. Et de ce point de vue, Frédéric WORMS peut répondre aux questions et assumer les critiques, mais n'accepte pas de les faire porter sur une soumission à l'égard de quelqu'un d'autre.

Valérie THEIS ajoute que le choix des 30 ECTS a pris place dans le cadre de la refonte du règlement de scolarité, qui vise à faire converger les pratiques entre l'école Lettres et l'école Sciences. Les mineures en Sciences étaient à 24 ECTS, et celles en Lettres à 48. Le souhait était de trouver un chiffre commun, qui est celui de 30 ECTS, représentant les crédits ECTS d'un semestre de cours à l'université. Il se trouve que PSL a adopté le même chiffre, car il semblait logique de considérer qu'une mineure correspond à ce volume de crédits. L'ENS n'a pas abouti à ce chiffre simplement pour suivre PSL, mais dans le cadre d'un débat interne, entre l'école Lettres et l'école Sciences, en vue de pratiques plus convergentes.

Emmanuel BASSET explique que la réflexion collective au sein de l'ENS sur le système des mineures a été engagée, car il est apparu que peu d'étudiants validaient les mineures interdisciplinaires, notamment Politiques publiques, avec des enseignants de plusieurs départements. Elles étaient moins bien identifiées par les étudiants que les mineures disciplinaires portées par chacun de ces derniers. La direction a également tenu compte des remarques des étudiants, émises notamment à travers les retours sur les conditions de scolarité, les enquêtes menées certaines années, et pointant le fait que le système des mineures était peu lisible. Nombre d'entre eux ne comprenaient pas pourquoi il avait été établi 24 ECTS en Sciences, et 48 en Lettres.

La réflexion a donc porté sur la nécessité d'harmoniser les mineures, notamment pour qu'elles gagnent en visibilité auprès des étudiants et en simplicité, pour qu'ils aient davantage envie de les suivre. Une réunion de réflexion a été organisée avec tous les porteurs des mineures actuelles, notamment interdisciplinaires. Le nouveau schéma leur a été proposé, également en lien avec le nouveau règlement de scolarité. Il a globalement recueilli le consensus. De fait, la plupart, voire tous ces responsables ont présenté un format de mineure de 30 ECTS au conseil scientifique de juin dernier, comme il leur avait été proposé. Il avait été suggéré, considérant qu'il correspond à une demi-année universitaire, ce qui est simple et lisible. Ce n'est pas complètement indépendant du fait que PSL ait proposé le même format de mineure. Simplement, l'ENS s'en est inspiré pour de bonnes raisons. L'École normale proposait des mineures à 24 et 48 ECTS, et si elle avait dû avoir des mineures, par exemple en Data à PSL validée à 30 ECTS, rien ne l'en empêchait. Mais son choix a été opéré plutôt pour des raisons internes.

À cet égard, Emmanuel BASSET souligne que PSL n'a rien demandé en ce sens. La question d'Edwin COLLARD laisse sous-entendre que PSL aurait forcé l'ENS ou imposé une injonction, etc. PSL a proposé un format de mineure, libre à chaque établissement composante de l'intégrer ou non à ses diplômes existants. Toute mineure PSL, dont la validation est demandée dans le cadre du DENS passe par le conseil scientifique, comme toute autre mineure dans le cadre de ce diplôme, ce qui permet un fonctionnement harmonisé.

S'agissant de la mineure Politiques publiques, l'École savait qu'elle constituait un sujet important. En plus de la réflexion collective, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les personnes qui la portent, les départements concernés, etc. Mais la direction n'a jamais senti de tension énorme ou de conflits profonds sur cette question. À la fin du processus, il sera organisé une mineure Sciences du politique et du gouvernement, d'une part, et une mineure portée par PSL, probablement l'an prochain, intitulée Action publique, d'autre part. Globalement, les différents départements impliqués étaient contents de la clarification apportée sur les attendus pédagogiques et le contenu de chacune d'elles. En tout cas, tel est le retour que la direction en a reçu, mais Edwin COLLARD en a peut-être reçu un autre écho.

S'agissant des chiffres de la scolarité, ils indiquent que 14 étudiants normaliens sur 3 000 ont validé la mineure Politiques publiques depuis 2010.

Valérie THEIS souligne que cela est possible, car il s'agit du nombre de personnes ayant mené à bien cette mineure. C'est d'ailleurs tout le problème, car lorsqu'elle nécessitait 48 ECTS, nombre d'étudiants suivaient les cours de cette mineure, mais n'arrivaient pas à la valider. L'idée est à présent de leur permettre non seulement de suivre les cours, mais aussi d'obtenir une mineure, éventuellement deux.

Frédéric WORMS ajoute qu'il faudra considérer la question de l'étudiant qui souhaiterait prolonger une majeure qui ne serait plus disponible.

Valérie THEIS affirme qu'un travail sur les majeures a été effectué dans le cadre de l'élaboration du règlement de scolarité. Une majeure correspond à la discipline du département de rattachement. Sa validation nécessite de suivre les règles générales du diplôme de l'ENS, à savoir obtenir les 72 ECTS, en plus de la formation générale de master. Or, le département de sciences sociales avait une majeure avec 66 ECTS. Il s'agissait d'un système propre à cette structure et qui ne correspondait à rien dans les textes. Il rentre maintenant dans un système plus général où la majeure est la discipline du département et du master, qu'il est possible de compléter avec une ou plusieurs mineures.

À cet égard, Valérie THEIS avait perçu une grande inquiétude des collègues du département de sciences sociales de voir supprimer la mineure Politiques publiques. Mais dès lors qu'ils ont été rassurés sur cette question, les choses se sont très bien passées.

Frédéric WORMS pense qu'il conviendra d'étudier de près le sujet soulevé par Edwin COLLARD, et de clarifier les notions de majeure et mineure. Si quelques étudiants avaient envisagé une majeure, qui était disponible au moment où ils s'y sont inscrits, la direction demandera au département s'il a trace de telles inscriptions, et considérera le sujet au cas par cas.

Emmanuel BASSET explique que le principe de la transition était que les étudiants choisissent le format de mineure qu'ils validaient. Les départements scientifiques proposaient potentiellement des mineures plus conséquentes à valider maintenant. Ceux qui sont entrés jusqu'en 2022 pouvaient demander une validation sous l'ancien format. Il est toujours procédé dans l'intérêt des étudiants.

Edwin COLLARD souligne que le point immédiat important est le cas des personnes qui avaient commencé à suivre le parcours, pour lesquelles cette réforme s'applique rétroactivement, alors que plusieurs d'entre elles avaient pris des années d'aménagement pour le suivre.

Par ailleurs, Edwin COLLARD se dit très étonné par le nombre de 14 personnes ayant validé la mineure Politiques publiques, dans la mesure où il est exactement celui des personnes intéressées pour valider ce parcours comme majeure.

S'agissant de ce qu'Emmanuel BASSET a appelé « implications » dans ses propos sur les liens de cette réforme avec PSL, Edwin COLLARD assure qu'il ne s'agissait pas d'affirmer que l'ENS était inféodée à PSL. Il partait simplement du constat que le nouveau format des mineures est identique à celui de PSL, et que la réforme spécifique du parcours Politiques publiques est intervenue exactement au moment où PSL développe sa propre mineure dans le même domaine, ce qui interroge.

En ce qui concerne l'harmonisation des mineures, Edwin COLLARD considère qu'il peut ne pas en être d'accord de manière tout à fait légitime, et qu'il n'y a pas de problème à ce que différents départements définissent différemment et indépendamment leurs mineures.

Mathias ABITBOL voudrait faire entendre un avis légèrement différent. Pour sa part, il juge opportun d'aller dans le sens d'une homogénéisation du nombre d'ECTS, car le système était incompréhensible pour un normalien lambda. Il ignore si les chiffres mentionnés étaient exacts, mais en tout cas, le problème des 48 ECTS et de la mineure invalidable avait été soulevé en commission des études, qui trouvait ce chiffre délirant et qu'il fallait une césure pour valider une telle mineure.

Par ailleurs, il faudra voir comment la mineure Politiques publiques se décline en pratique, mais sur le principe, elle représente une avancée. Disposer d'une telle offre de cours à l'ENS était une préoccupation pour nombre de normaliens, ce qui explique que beaucoup d'entre eux suivent des parcours Politiques publiques ailleurs qu'à l'École. En pratique, il faudra s'assurer que PSL ne tienne pas un rôle trop important à terme, notamment lorsque les autres établissements partenaires rejoindront le mouvement.

De ce point de vue, Mathias ABITBOL pense qu'Edwin COLLARD a raison de soulever cette inquiétude. Néanmoins, pour l'instant, il s'agit d'une mesure importante pour le parcours Politiques publiques à l'ENS, et il y a possibilité de résoudre les problèmes de précarité pour certains normaliens à l'issue de leur diplomation.

Anne BOUVEROT propose de clore la discussion sur ce point.

2. Le logiciel financier SIFAC

Nicolas CHÉRON revient sur le sujet SIFAC, nouveau logiciel financier mis en place en début d'année, en particulier sur la différence de vision qu'en a la direction, au niveau macroscopique et qu'en ont les personnels, au niveau microscopique. Myriam FADEL a estimé qu'il ne pose plus de problème, selon la vision macroscopique de la direction, que le retard mentionné dans le procès-

verbal du dernier conseil d'administration est en train d'être résorbé, etc. Comme indiqué précédemment, les personnels constatent que des fournisseurs refusent de livrer l'ENS. Ainsi, des départements achetaient leur café chez l'un d'eux, qui refuse désormais de le livrer. Tous connaissent la forte relation entre la productivité du chercheur et sa consommation de café. Sur un point plus sérieux, certains départements ne peuvent plus acheter des disques durs pour réparer leur serveur de sauvegarde de données, potentiellement de plusieurs années de recherche, qui ne peuvent plus être correctement sauvegardées. Nicolas CHÉRON a personnellement été confronté au refus d'un fournisseur de cartouche d'imprimantes de livrer l'ENS, en raison d'un trop grand nombre de factures en retard.

Le problème peut être contenu pour de nombreuses commandes. Il existe plusieurs fournisseurs de disques durs ou de cartouches d'imprimantes. En revanche, pour d'autres sujets, tels que le gaz, les fournisseurs sont au nombre de quatre ou cinq, et certains ont brandi la menace du boycott après plus de 30 relances sans être payés. Des problèmes à l'animalerie ont également été signalés.

Ainsi, outre les problèmes de commandes auxquels les chercheurs et chercheuses sont confrontés, des individus ont aussi été impactés, des vacataires n'ont pas été payés pour des enseignements, certains étudiants n'ont pas reçu les aides prévues lors de leur départ en stage à l'étranger. Il est question de diversité sociale, mais cela pose des problèmes aux personnes qui ne perçoivent pas de salaire, et devaient recevoir ces aides pour vivre durant cette période.

Aussi, Nicolas CHÉRON voulait porter à la connaissance du conseil d'administration ces problèmes que vivent les agents au niveau microscopique. Il entend bien que les raisons pour lesquelles les fournisseurs refusent de livrer sont multiples. Mais cette instance ne doit absolument pas être déconnectée de la réalité du quotidien des personnels, qui ne peuvent plus travailler.

Par ailleurs, Nicolas CHÉRON signale que certaines personnes s'inquiètent de la mise à jour trop précipitée d'un logiciel de RH ou de gestion des congés, considérant le déroulement de celle de SIFAC. Il réitère que la direction et les personnels avaient une vision très différente de la situation. Il se peut que seules 2 % des commandes posent problème, mais si le précédent taux était par exemple de 0,001% cela fait sensiblement plus. Il voulait en informer le conseil, et regrette que si peu de membres nommés soient encore présents. Il enverra donc le texte de son intervention à l'ensemble des membres.

Nicolas CHÉRON souligne que sa question initiale consistait à savoir comment sortir de cette situation. Cependant, la direction affirmant que cela était fait, sa nouvelle question est de savoir comment faire pour que la direction se rende compte que ce n'était pas le cas. L'indicateur sur un montant de CP de septembre 2022 équivalent à celui de septembre 2023 est mauvais. Si certaines commandes de 200 000 € sont passées, le fournisseur de café à 1 000 € ne sera pas visible. En réalité, que le montant global de cette année soit identique à celui d'il y a un an ne convainc pas du fait qu'il permette d'analyser la situation.

Myriam FADEL entend les remarques de Nicolas CHÉRON et réitère que des chaînes directes ont été mises en place, notamment avec Stéphane POULAIN et Rénald CARUANA, pour résoudre les cas de blocages avec des fournisseurs. La priorité est donnée aux particuliers dans cette démarche. S'agissant des bourses et la mobilité internationale, il faudra en discuter, car elle n'a pas relevé de paiements en attente. Pour ce qui concerne les fournisseurs, Myriam FADEL invite à faire remonter auprès des services pour identifier les actions à mettre en œuvre.

Nicolas CHÉRON observe que cela va à l'encontre du principe de subsidiarité, selon lequel Myriam FADEL et Stéphane POULAIN ne devraient pas avoir à traiter ces sujets en direct.

Myriam FADEL le sait, mais l'École est trop petite. Et c'est peut-être fou, mais elle tient à régler personnellement les factures de café. Il faut aussi évoquer SIFAC par rapport à ses avancées : à la

pluriannualité, au fait que l'ENS pourra se connecter à des outils, à la possibilité de construire un BI avec ce logiciel, et d'y intégrer la paie, etc.

Anne BOUVEROT fait valoir qu'il s'agit d'un engagement clair, et il faut passer tous les exemples.

Stéphane POULAIN ajoute que les vacations ne sont pas gérées par l'outil SIFAC, car il s'agit de payes. Celles-ci seront intégrées ultérieurement. Les dysfonctionnements dans ce domaine ne sont donc pas dus à SIFAC.

S'agissant des aides aux étudiants, comme cela a été évoqué précédemment, notamment dans le cadre de la direction des relations internationales, jusqu'à présent, on créait un étudiant dans la base, ce qui prenait du temps, et amenait à le payer deux ou trois fois, etc. selon le nombre de bourses, d'aides, etc. Cela polluait la base de données des fournisseurs, pour des personnes qui n'étaient pas amenées à y rester. Le processus a été changé avec SIFAC, et désormais, on injecte une fois un fichier. Cela permet une fiabilisation et aux gestionnaires dans les laboratoires de compléter correctement les fichiers. Certes, ce changement de modèle a amené de gros problèmes, des éléments saisis étant faux, donc payés au mauvais endroit, etc. Cela a été contrôlé, mais s'agissant de dépenses de masses, cela a entraîné des difficultés. Cela explique parfois les retards constatés, notamment pour les mobilités internationales.

Stéphane POULAIN souligne que si les services ont eu du mal au début de ce nouveau processus, ils sont maintenant à jour, et ont mis en place une boîte dédiée. Les régularisations ont été effectuées, il n'y a plus de retard pour les aides à la mobilité et les bourses aux étudiants.

Anne BOUVEROT observe que tous les cas particuliers restants doivent être signalés aux responsables de la DGS.

Stella MANET tient à mettre en exergue le travail titanesque réalisé par un petit service, et ce, dans un délai absolument inimaginable. Elle abonde dans le sens des propos de Nicolas CHÉRON, qui a évoqué un certain nombre de problèmes que les services gèrent au quotidien, et sur lesquels ils butent. Elle s'efforce de comprendre la situation et serait encline à penser que le cahier des charges SIFAC était trop ambitieux et les délais beaucoup trop courts. Seules quatre personnes assument tout le travail pour des milliers de fournisseurs. Il est titanesque pour un si petit service. Il est nécessaire de penser en termes d'accroissement de l'efficacité, éventuellement de renforcement en personnel. Il faut comprendre ce qui se passe, et dorénavant, mieux préparer ces changements de modèle, ces migrations d'outils de gestion, etc., en prenant conscience qu'une communauté en pâtit.

Anne BOUVEROT précise que la prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 12 décembre, à 14 heures, et remercie les membres de leur participation.

La séance est levée à 13 h 23.